

## Administration des réclamations lors d'une action collective

Si vous êtes engagé dans une action collective, vous devez prendre de nombreux facteurs en considération, notamment la façon la plus efficace de structurer et d'exécuter les modalités du règlement et des procédures connexes.

À titre de tiers impartial capable de planifier et d'exécuter les règlements approuvés par un tribunal et de distribuer l'information qui s'y rattache, MNP comprend les subtilités juridiques et techniques propres à l'administration des réclamations en contexte d'action collective.

Comme MNP est un cabinet canadien présent dans plus de 100 collectivités d'un océan à l'autre, vous avez l'assurance de travailler avec une équipe chevronnée qui comprend votre dossier, vos besoins et vos attentes. Notre équipe saura vous offrir l'expérience et le savoir-faire qui font la marque d'un cabinet de comptabilité, de fiscalité et de services-conseils de premier ordre au pays.

### Planification

Nous pouvons vous aider à structurer le versement du dédommagement dans le cadre d'un règlement d'action collective et à concevoir une procédure pour mettre en œuvre les modalités du règlement approuvé par le tribunal.

**Nous pouvons aussi vous prêter assistance pour :**

- identifier les demandeurs admissibles;
- préparer une foire aux questions (FAQ);
- concevoir un portail de réclamation en ligne;
- former le personnel du centre d'appels chargé de répondre aux questions des demandeurs.

### Exécution

Grâce à notre vaste expérience en réclamations lors d'actions collectives, nous pouvons exécuter les modalités de règlement établies et approuvées par le tribunal.

**Les membres de l'action collective ainsi que les autres parties au processus juridique et judiciaire y trouvent aussi les avantages suivants :**

- une interface numérique uniforme, rentable et conviviale;
- une application Web, des centres d'appels et des analystes bilingues formés pour traiter les réclamations.

### Rapports

Qu'il s'agisse de faire rapport au tribunal ou de distribuer l'information finale sur l'administration des réclamations, nous préparons des communications claires et concises de façon sûre pendant tout le processus de règlement. Nous conservons l'ensemble des données et des renseignements personnels à l'abri conformément aux normes techniques les plus strictes.

### Services additionnels

MNP offre également un éventail d'autres services pour soutenir les entreprises et les personnes engagées dans une action collective et assure continuité, protection et tranquillité d'esprit à toutes les étapes.

- Enquêtes et juricomptabilité
- Évaluation et soutien en cas de litige
- Aide en insolvabilité des entreprises et des particuliers
- Litiges matrimoniaux et successoraux
- Testaments et planification successorale
- Audit, certification et comptabilité
- Fiscalité
- Cybersécurité
- Gestion des risques d'entreprise

Rick Anderson, CPA, CMA, CFE  
Directeur national, Administration  
de requêtes pour action collective  
403.537.8424  
rick.anderson@mnp.ca

Victor Kroeger, CPA, CA, CFE  
Vice-président principal  
403.298.8479  
victor.kroeger@mnp.ca

Sheri L. Aberback, CFE  
Vice-présidente principale  
514.906.4644  
sheri.aberback@mnp.ca